



Intersyndicale Recherche-Dijon : recherche.dijon@laposte.net / <http://recherche.dijon.free.fr/>

JOURNÉE NATIONALE D'ACTION du 20 mai 2005 « 100 CAMPUS EN COLÈRE »

**Le gouvernement trahit les personnels de la recherche
et de l'enseignement supérieur**

NON au pilotage libéral !

L'intersyndicale¹ et Sauvons La Recherche ont rompu les discussions amorcées depuis plusieurs semaines avec le Ministère sur le Projet de Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche.

Des raisons de fond sont à l'origine de cette décision, raisons qui tiennent à l'orientation, aux mesures et au projet du Gouvernement qui se traduisent, contrairement aux promesses, par le refus de prendre en compte réellement les propositions et les revendications exprimées par les organisations syndicales et les États Généraux de la Recherche :

- absence d'une programmation des moyens en crédits et en emplois, d'engagements réels, écrits. Le Ministre se limite à des promesses et à des effets d'annonces médiatiques ; à cet égard, le refus de créations d'emplois scientifiques pour l'année en cours est éclairant.
- financement de la recherche par une agence de moyens (ANR) au détriment des crédits récurrents.
- absence de mesures pour résorber la précarité qui frappe particulièrement les jeunes chercheurs et absence de dispositions effectives pour alléger la charge d'enseignement des enseignants du supérieur.

Ces dispositions s'inscrivent pleinement dans le dispositif du Conseil européen de Lisbonne, où, en 2000, les chefs d'État et de gouvernement de l'époque décidèrent de doter l'UE de « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » d'ici à 2010, soit 3% du PIB.

Cette notion est rappelée dans le projet de Constitution Européenne. Le pilotage anti-démocratique de la recherche est inscrit dans le §2 de l'article III-179 qui énonce que le conseil des ministres **agissant sur recommandation de la commission** élabore un projet pour les grandes orientations de la recherche ; **le parlement en est « informé »**.

Dans les articles III-179, III-184 sont décrites en détail les mesures **coercitives** et **les sanctions** qui s'appliquent à un Etat-membre qui pratique des politiques économiques « **non conformes aux grandes orientations** » visées au §2. **Autrement dit, si la constitution est adoptée, le**

¹ SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNTRS-CGT, FERCSup-CGT, CGT-IFREMER, UNEF, A&I UNSA, SGEN-CFDT-INSERM, SGEN-CFDT-CNRS, CFDT-CEA, CGT-CIRAD, CGT-INRA, SNPTES-UNSA, SUP-Recherche-UNSA, STREM-CFDT-INRA, SUD-Recherche-EPST, CFTC-INRA, CFDT-INRA.

gouvernement français serait sanctionné s'il décidait, conformément aux vœux de la communauté scientifique, de consacrer des crédits récurrents importants à une politique de recherche définie par un Haut conseil de la recherche.

Conséquences :

- Dans la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et d'Innovation « recherche » a été remplacée par « recherche-innovation », mettant l'accent sur ce qui ne devrait être qu'une mission parmi d'autres.
- on confère à une Agence Nationale de la Recherche la direction des crédits de recherche-innovation sans droit de regard de la communauté scientifique et civile.
- les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) mettent en concurrence les établissements et les régions. Ces pôles seront à la remorque des Pôles de Compétitivité dirigés par le secteur privé, les entreprises s'affichant comme « donneurs d'ordre ».

L'intersyndicale dénonce les manœuvres du gouvernement visant à diviser le mouvement, à exclure les organisations syndicales représentatives des personnels d'une véritable négociation.

**Il y a
urgence !**

En Bourgogne comme ailleurs, on applique la loi avant qu'elle ne soit votée. La restructuration des laboratoires de recherche et des unités de formation se fait déjà, tant au sein des organismes de recherche qu'à l'université. Les pôles de compétitivité, tels VITAGORA, s'inscrivent dans cette logique de pilotage de la recherche par le privé.

Au printemps 2004, la mobilisation des personnels de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur a fait reculer le gouvernement sur les suppressions de crédits et de postes de titulaires.

Le 4 février et le 9 mars 2005, cette mobilisation a obligé le gouvernement à annoncer la création de 3000 emplois de titulaires supplémentaires en 2006.

Après avoir traîné les pieds, le gouvernement annonce le bouclage de la Loi d'Orientation et de Programmation avant l'été alors que la négociation avec les organisations syndicales n'a toujours pas été engagée.

Les syndicats exigent une Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur avec un engagement de moyens et de postes jusqu'en 2010 qui s'inscrive dans le prolongement des aspirations et revendications portées par les Etats Généraux de Grenoble.

Nous exigeons :

- le maintien d'un service public de Recherche et d'Enseignement Supérieur
- la résorption de la précarité
- la revalorisation des allocations de recherche
- la revalorisation de carrière pour tous les personnels
- le renforcement des budgets des organismes et des établissements d'enseignement supérieur
- le renforcement de la démocratie pour l'évaluation et le fonctionnement de toutes les structures.

**Participez nombreux
aux actions de « 100 campus en colère »
et au rassemblement « pique-nique » du 20 mai
12h Place de la Libération à Dijon**